

Méropi ANASTASSIADOU
CERMOM, INALCO, Paris

D'une rive à l'autre.

Les migrations des Grecs de Turquie depuis la Seconde Guerre mondiale*

Yerli yabancılar, qui signifie en français «étrangers locaux», est le titre d'un article publié en 2002 par Fethiye Çetin, avocate turque d'origine arménienne¹. Loin d'être un jeu de mots ou une posture stylistique, il résume parfaitement non seulement la place des minoritaires dans l'imaginaire collectif de la nation turque, mais aussi la manière dont ceux-ci se perçoivent depuis le début de la période républicaine (1923). Il est en effet fréquent que l'homme de la rue en Turquie qualifie les non-musulmans d'étrangers (*yabancı*), même si chrétiens et juifs sont aussi, comme lui, des citoyens turcs. Étrangers ? Les membres des minorités grecque, arménienne et juive portent la certitude d'un enracinement pluriséculaire dans ces terres. Pour les Grecs, cet ancrage remonte à l'Antiquité.

C'est autour de ces positionnements antithétiques qu'ont gravité les migrations des Grecs de Turquie au cours du XXe siècle. Et c'est toujours le même paradoxe qui transparaît dans les évolutions récentes. Aux yeux des Turcs musulmans, les départs de ces concitoyens étrangers étaient dans la nature des choses et furent accueillis avec soulagement. Inversement, les Grecs, eux, mus par un fort sentiment d'appartenance à l'Anatolie, n'ont jamais vraiment renoncé au projet d'un retour. En dépit d'une succession de crises qui, tout au long du XXe siècle, ont érodé le vivre ensemble d'antan, les générations actuelles semblent, depuis une dizaine d'années, confirmer cet attachement et entreprennent de renouer avec une géographie qu'ils considèrent aussi comme leur.

Refoulés

C'est surtout au cours du XXe siècle que la présence grecque en Anatolie a été sérieusement ébranlée. La déstabilisation est amorcée dès la fin de l'époque ottomane, au lendemain de la révolution jeune-turque (1908). Les premiers déplacements de

* Pour citer cet article : Méropi ANASTASSIADOU, « D'une rive à l'autre. Les migrations des Grecs de Turquie depuis la Seconde Guerre mondiale », *Anatoli*, no 3, in Catherine WIHTOL de WENDEN (dir.), *La Turquie au carrefour des turbulences migratoires hier et aujourd'hui*, Paris, CNRS éditions, septembre 2012, pp. 85-99.

¹ Çetin, 2002.

populations datent des guerres balkaniques (1912- 1913)². Par ailleurs, les mouvements vers l'ouest –qu'il s'agisse de la Grèce ou de destinations plus lointaines comme la France ou le Nouveau Monde– s'intensifient lors du conflit mondial. Des nombreux orthodoxes traversent la mer Égée et s'abritent notamment à Chios, Lesbos, Lemnos, îles qui viennent de rejoindre le giron du Royaume de Grèce (1912)³. Beaucoup pensent que leur exil est provisoire. Ils ne savent pas encore que les années qui suivent sont porteuses de ruptures définitives. La guerre gréco-turque de 1919-1922 se termine par une défaite écrasante pour les armées du roi des Hellènes et par l'évacuation de l'Asie mineure de ses habitants orthodoxes. L'échange obligatoire des populations convenu à Lausanne en janvier 1923 entre Athènes et la délégation kémaliste parachève ce déracinement⁴. Il le rend aussi irréversible. Au total, de 1910 à 1925, plus de 1 200 000 orthodoxes ont disparu des paysages anatoliens.

Dans les premières années de la jeune république de Turquie (fondée en 1923), conformément aux accords de Lausanne, il ne reste plus de Grecs qu'à Istanbul et dans les îles d'Imbros et Ténédos⁵. Situées aux embouchures des Dardanelles, ces dernières sont dotées d'un statut spécifique en raison de leur population exclusivement chrétienne. Désormais, la présence de ces rescapés de l'échange –quelque 120 000 personnes au total– est strictement territorialisée. Ceux-ci n'ont pas le droit de s'établir dans la localité de leur choix à travers le territoire national turc, et doivent rester cantonnés soit dans les limites du Grand Istanbul soit dans celles des îles⁶.

Il n'entre pas dans le cadre de ce bref article d'analyser les raisons pour lesquelles Ankara ne pouvait qu'être hostile à l'égard de ces exemptions. Il faut cependant au moins noter que celles-ci étaient perçues comme une entrave à la réalisation de l'édifice national turc, dans la mesure où elles représentaient la continuité avec le système ottoman. Même s'il a signé le maintien des minorités, le gouvernement turc n'avait d'autre choix, si on se replace dans l'ambiance de l'époque, que d'œuvrer pour leur assimilation. De fait, les décennies suivantes sont marquées par des événements graves qui poussent hors de

² Les déportations de population (*sürgün*) constituent une vieille tradition ottomane. La Sublime Porte y a eu notamment recours au lendemain de la révolution jeune-turque, lorsqu'il s'est agi de renforcer la présence musulmane dans les provinces européennes de l'Empire : Anderson, 1918 (2010). Pour la période 1913-1918, voir Dündar, 2011.

³ Le cas de la petite ville d'Ayvalık (Kydonies en grec), située en face de Lesbos et constituée exclusivement de Grecs orthodoxes, mérite d'être mentionné. En 1914, celle-ci est totalement désertée par ses habitants qui se réfugient pour la plupart dans l'île de Lesbos et ne reviennent ouvrir leurs maisons et récolter leurs olives qu'en 1919, année du début de l'occupation de l'Asie mineure par l'armée hellénique. Cf. notamment Georgios Sakkaris, 1920, *Ιστορία των Κυδωνιών*, Athènes, Vitsiskounaki, (réédition 2005).

⁴ Cf. *Treaty of Peace with Turkey*, pp. 174-186 : Convention concernant l'échange des populations grecques et turques. La bibliographie concernant l'échange des populations est considérable. Pour une approche récente, voir Pekin, 2005 ; Tsitselikis, 2006 : les deux ouvrages, l'un en turc, l'autre en grec, sont issus du même colloque international, organisé à Istanbul en novembre 2003 par la Fondation des Échangés de Lausanne (Lozan Mübadilleri Vakfı).

⁵ Gökçeada et Bozcaada de leurs noms turcs respectifs.

⁶ Le statut des îles d'Imbros et Ténédos ainsi que celui de leurs habitants sont fixés par l'article 14 du traité de Lausanne: *Treaty of Peace with Turkey*, p. 20.

Turquie la totalité des Rum ortodoks⁷ (citoyens turcs de confession grecque orthodoxe).

D'une longue liste d'événements douloureux⁸, il convient de retenir, pour ce qui concerne Istanbul, surtout la mise à sac des biens grecs en septembre 1955⁹ et les expulsions, en 1964, de 10 000 ressortissants hellènes suivis dans leur exil par leurs proches citoyens turcs¹⁰. À Imbros et Ténédos, les coups furent tout aussi violents. En 1964, en réagissant à une forte poussée de fièvre à Chypre, Ankara répliqua par des gestes musclés à l'égard des habitants des îles : fermeture des écoles, installation d'unités militaires, fondation de prison agricole ouverte, réquisition des terres arables¹¹.

Les Grecs de Turquie sont convaincus qu'ils ont été pris en otages et utilisés comme tels dans l'affaire de Chypre. La chronologie ne leur donne pas tort. Les années 1960 sont une décennie noire, faite d'une multitude de pressions qui n'ont, selon les intéressés, d'autre but que d'épuiser psychologiquement les gens et les pousser au départ. En définitive, pensent-ils, Ankara a fort bien su tirer profit des minorités et retourner même leur présence à son avantage. Indésirables dans le contexte politique de la Conférence de Lausanne, incompatibles avec l'idée de l'État-nation, celles-ci sont devenues un formidable moyen de pression, voire un atout non négligeable notamment dans les rapports diplomatiques avec la Grèce.

L'invasion turque de Chypre en 1974 accélère l'exode. Avant le début des années 1980, la minorité grecque aura perdu la majeure partie de ses membres. À la fin du XXe siècle, il ne reste plus que 5 000 à 6 000 individus, réunis surtout à Istanbul. Leur âge avancé laisse prédire une extinction proche. L'objectif de l'épuisement psychologique attribué aux autorités turques a été pleinement atteint.

Cette façon de voir n'est pas partagée par tous. Du point de vue turc, les Grecs ont suivi, à l'instar d'autres minoritaires (juifs, Levantins), la voix de leur intérêt matériel. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les perspectives économiques en Grèce et en Europe sont clémentes. Dans les années 1970, au paysage politique chaotique turc et à la grande insécurité qui règne en Turquie fait pendant, en Grèce, l'optimisme de l'après-junte, la fin de la royauté (1974), l'entrée au Marché commun (1981). Quant aux habitants d'Imbros et Ténédos, ils étaient nombreux à s'embarquer vers l'Amérique ou l'Afrique, déjà à l'époque ottomane, au début du XXe siècle, mais surtout dans les années 1930, bien avant les mesures de 1964¹². Plausible, cette analyse ne justifie ni ne réhabilite la politique d'«amaigrissement» (*eritme politikası*) appliquée à l'encontre d'une partie des

⁷ Rum ortodoks : c'est ainsi que l'on désigne dans l'Empire ottoman les chrétiens de rite byzantin ou grec orthodoxe. Rum signifie en turc Romain, par référence à l'Empire romain d'Orient, c'est-à-dire Byzance.

⁸ L'itinéraire de la minorité grecque orthodoxe de Turquie depuis la fondation de la république kémaliste a fait l'objet de nombreux travaux. Cf. entre autres, Alexandris, 1983 ; Akgönül, 2005 ; Anastasiadou et Dumont, 2011.

⁹ À propos des événements de septembre 1955, cf. surtout Hristidis, 2000 ; Güven, 2005 ; Vryonis, 2005.

¹⁰ Sur l'expulsion des Hellènes de Turquie, voir notamment Akar ve Demir, 1994. 11. Pour une présentation synthétique des événements, cf. Babul, 2006.

¹¹ Pour une présentation synthétique des événements, cf. Babul, 2006.

¹² Voir par exemple *Η αποδημία των Ιμβρίων*, 1990.

citoyens turcs. Dans un État de droit, l'émigration aurait dû être le résultat d'un libre choix et non pas une décision prise sous la contrainte.

Aujourd'hui, il est bien admis que les gouvernements successifs de la république de Turquie ont œuvré pour la disparition des minorités¹³. Mais c'est pour des raisons différentes que les Grecs d'Istanbul et ceux des îles se sont trouvés dans le collimateur du pouvoir. Les premiers formaient une communauté urbaine et riche, associée, dans la mémoire collective turque, à une domination économique qui a marqué toute la période allant des années 1830 au début de la Grande Guerre. Ceux d'Imbros et Ténédos ont un profil tout autre. Ils constituaient des sociétés rurales, traditionnelles, qui se consacraient notamment à la production d'huile d'olive (Imbros) et de vin (Ténédos). La pauvreté –lot commun de toutes les îles de l'Égée du Nord– a depuis toujours maintenu le mouvement migratoire à des taux très élevés. Les jeunes filles d'Imbros employées, encore dans les années 1950, comme domestiques dans les maisons bourgeoises grecques ou juives d'Istanbul, en vue de rassembler leur dot, correspondent à une figure familière du microcosme minoritaire. Vraisemblablement, ces chrétiens là n'ont pas été chassés parce qu'ils étaient enviés pour leurs richesses. C'est bien la situation géographique des îles qui justifiait, aux yeux d'Ankara, l'adoption d'une politique agressive. Comment, en effet, après ce qui s'est passé en Anatolie entre 1919 et 1922, et avant cela –tant de fois !– sous l'ombre de la protection russe et européenne, était-il possible d'envisager de laisser aux Grecs les clés des Dardanelles ? Il y a tout lieu de penser que la nécessité d'en finir avec ces Rum insulaires a été comprise très tôt, dès la fin des négociations à Lausanne.

Cette politique de laminage des minorités est tout de même traversée par un paradoxe. Ou du moins, elle met en évidence une nette contradiction entre les paroles et les actes.

En effet, face à d'autres pays de la région qui ont construit l'identité nationale autour du principe des liens du sang¹⁴, la Turquie se démarque par le choix du vivre ensemble comme l'ingrédient essentiel pour souder une nation¹⁵. Ce choix est largement imposé par les réalités du terrain. La diversité ethno-religieuse et linguistique en Anatolie est telle¹⁶ que toute tentative de bâtir la nouvelle nation turque sur le droit du sang aurait été vouée à un échec. En ce qui concerne les Grecs en particulier, la cohabitation pluriséculaire sur le même sol avec les Turcs permet d'établir un trait d'union direct avec l'Europe. On

¹³ Cf. parmi les travaux les plus marquants parus en Turquie, Bali, 1999 ; Aktar, 2000 ; Okutan, 2004 ; Oran, 2004.

¹⁴ Tel est notamment le cas de la Grèce. La question de la nationalité et de l'identité nationale a fait l'objet récemment de deux études remarquables : Vogli, 2007 ; Hristopoulos, 2012.

¹⁵ En Turquie, si l'enracinement de la nation dans l'ethnie turque est constamment évoqué, il n'en demeure pas moins que les fondateurs de la République kémaliste tiraient leur inspiration de la vision d'Ernest Renan qui plaçait la volonté de vivre ensemble au cœur du fait national. Aujourd'hui encore, confrontée à des conflits internes graves, la Turquie n'a d'autre ressource, pour assurer l'unité nationale, que de mettre beaucoup d'eau dans le vin de l'ethnicité et de faire appel à des thèmes comme la communauté de culture ou le partage de valeurs et d'un patrimoine historique communs.

¹⁶ Un aperçu assez complet est proposé par Andrews, 1989.

comprend ainsi pourquoi dans *Medeni Bilgiler* (Connaissances sociales)¹⁷, ouvrage fondamental de l'idéologie kémaliste, les minorités non musulmanes sont présentées comme des éléments inhérents de la culture nationale turque.

C'est aussi dans ces premières années de la république que s'épanouit la théorie connue sous le nom d'Anadoluculuk (Anatolianisme). Pour ses principaux porte-paroles (Azra Erhat, Halikarnas Balıkcısı, Sabahattin Eyuboğlu), il s'agit d'ancrer la nouvelle nation turque dans les cultures anatoliennes. Les liens multiples et étroits entre ces dernières et la civilisation gréco-romaine sont également soulignés. L'idée d'une Anatolie « berceau de l'Europe » et « carrefour des civilisations » réapparaît avec force dans l'ouvrage *La Turquie et l'Europe* de Turgut Özal, paru en 1988 à Paris (éditions Plon). Ici aussi, l'accent est mis sur les rapports et les échanges entre les différentes composantes ethno-confessionnelles du pays.

Encensée en théorie, cette cohabitation a été rompue dans la pratique de manière unilatérale et parfois avec brutalité.

L'heure du retour ?

Le tremblement de terre du 17 août 1999 a donné le coup d'envoi pour un réchauffement considérable des rapports entre la Grèce et la Turquie. Plus encore, l'arrivée de l'AKP au gouvernement en novembre 2002 a marqué un tournant significatif dans la perception des minorités non musulmanes par les autorités.

Depuis une dizaine d'années, les gestes de générosité à l'égard des chrétiens et des juifs se multiplient : réouverture de leurs lieux de culte restés inactifs des décennies durant ; mise en valeur de leur patrimoine architectural ; surtout restitution des biens immeubles ayant fait l'objet de spoliations diverses dans le passé. Mais au total pas grand-chose. Ces signes de détente concernent pour la plupart le bâti ou portent sur des symboles. Rien de bien remarquable à signaler pour ce qui concerne la vie de tous les jours des quelques poignées de minoritaires restés en Turquie. Dans ce domaine, des crispations persistent.

L'AKP a en particulier autorisé, depuis 2010, la tenue d'une messe patriarcale annuelle, pour la fête du 15 août, dans le monastère de la Vierge Sumela (Trabzon, mer Noire), déserté en 1922¹⁸. Aux yeux de beaucoup des Grecs de la minorité, cet acte constitue une reconnaissance des erreurs du passé. Aussi bien pour les Grecs de Turquie que pour ceux de Grèce, qui formaient l'essentiel des passagers des cars qui ont suivi le patriarche sur la côte pontique, la réouverture de Sumela a une valeur symbolique inédite. Sa part à la reconstruction de la confiance est importante.

Plus sérieux encore, quoi que moins emblématique, un début timide de retour, dans le

¹⁷ Signé par Afet Inan. Plusieurs parties ont été toutefois écrites par Mustafa Kemal lui-même.

¹⁸ La grande presse quotidienne grecque (Kathimerini, To Vima, Ta Nea...) et turque (Radikal, Zaman, Sabah, Hürriyet...) contient des nombreux articles sur cet événement, datés de juillet, août et septembre 2010.

giron de la minorité, de biens immobiliers détenus par l'État. Ce mouvement se fait dans le cadre d'un esprit libéral qui traverse notamment la loi sur les fondations pieuses en vigueur (5737/2008). Ainsi, le 22 mars 2012, l'école de Galata, vaste bâtisse de 4 500 mètres carrés, vide faute d'élèves, a été restituée à son éphorie après 23 années (1989) de mise sous séquestre en tant que bien *mazbut* (occupé)¹⁹ par la Direction générale des fondations pieuses (*Vakıflar Genel Müdürlüğü*). Un titre de propriété en bonne et due forme (*tapu senedi*) a été délivré aux responsables communautaires²⁰. En novembre 2011, la minorité avait obtenu gain de cause dans un autre dossier litigieux. Par décision de la même toute puissante Direction des fondations pieuses, l'École centrale de filles (Kentrikon Parthenagogeion, 1844-1998) s'est vu doter d'un statut de fondation indépendante²¹.

Depuis la mise en vigueur de la loi 5737/2008, les bonnes nouvelles pleuvent sur les Grecs de Turquie. À Imbros, très à la mode dans les milieux bourgeois et intellectuels turcs depuis quelques années, où les autorités soutiennent un développement touristique rapide²², la minorité a reçu en janvier 2012 le feu vert pour rouvrir une des écoles fermées en 1964²³. Vraisemblablement, c'est sur celle de Zeytinliköy (Aghioi Theodoroi, village natal du patriarche Bartholomée I^{er}), à moitié détruite suite à un incendie, que porte le choix des intéressés.

À ceux qui observent que toutes ces largesses s'adressent à une population démographiquement épuisée (qui va peupler les classes de l'école d'Imbros ?) ou qu'elles visent surtout à doper le tourisme en commercialisant le charme d'un autre désormais inoffensif, la minorité rétorque y voir un « rétablissement des injustices » (αποκατάσταση των αδικιών). C'est le patriarche Bartholomée en personne qui l'affirme, se faisant le porte-parole d'un sentiment que partage une bonne partie de ses ouailles²⁴.

Reste à savoir si cette dynamique d'apaisement et de regain de confiance a eu (ou est susceptible d'avoir) quelque impact sur le capital démographique de la minorité grecque

¹⁹ Un *vakıf* (fondation) est déclaré *mazbut* lorsqu'il n'y a plus de membres de son comité de gestion et qu'il n'est pas possible que ceux-ci soient légalement remplacés. Désormais, il est géré directement par la Direction Générale des Vakıfs (DGV). Le statut de *mazbut* est attribué par décision de justice. La plupart des biens qui forment aujourd'hui le parc *mazbut* de la DGV ont acquis ce statut de 1967 à 1997, période de forte accélération de l'hémorragie démographique des minorités.

²⁰ Un « retour » largement couvert par la presse turque. Voir par exemple l'article de Ismail Saymaz, "Galata Rum Okulu 23 yıl sonra iade", *Radikal*, 23.03.2012.

²¹ Cette décision non seulement clarifie un statut juridique qui souffre d'ambigüités depuis les années 1930, mais écarte définitivement le risque qui menaçait le Kentrikon d'être caractérisé comme *mazbut* et d'échapper totalement au contrôle de la minorité.

²² Voir les actes d'un colloque sur ce thème organisé à Imbros en 2008 : *Gökçeada Değerleri Sempozyumu*, 2008. Il est intéressant de noter qu'en juin de la même année le rapport du député socialiste suisse Andreas Gross devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe préconisait la coopération touristique comme moyen de rapprochement entre la Grèce et la Turquie et de préservation du caractère « biculturel » des îles : Gross, 2008.

²³ Voir par exemple "Turkey's Greek Minority to open School on Gökçeada", *Today's Zaman*, 12.01.2012.

²⁴ M. Tokay & H. K. Tzani, « Βήμα-βήμα αναθερμαίνονται οι ελληνο-τουρκικές σχέσεις », 6 février 2012, <http://www.setimes.com>

de Turquie. Y a-t-il des ex-Rums ou des descendants de ceux-ci pour entreprendre un retour ? Qu'en est-il des ressortissants de la Grèce ?

La valeur de ces éventuels apports démographiques varie selon le cas. Du point de vue d'Ankara, seuls les citoyens de Turquie, dont la carte d'identité précise qu'ils sont de confession *rum ortodoks*, comptent comme membres de la minorité. Ainsi, par exemple, les Arabes chrétiens orthodoxes de la région d'Antioche (Hatay) sont considérés comme Rum par les autorités. En revanche, les Grecs de Grèce ont un statut d'étranger en Turquie et, dans l'immédiat, leur présence ne change rien pour la minorité. Les premiers sont, à l'exemple d'autres populations chrétiennes d'Orient, en passe d'extinction sur leurs terres natales. Ils ont en effet massivement émigré vers l'ouest depuis les années 1970. Un certain nombre –limité– s'est installé à Istanbul. Mais au total, selon les estimations du patriarcat, les Arabes orthodoxes ne dépassent pas, pour l'ensemble du pays, les 20 000 personnes²⁵. Les seconds, ressortissants hellènes, pourraient au contraire, si certaines conditions étaient remplies, constituer, à moyen terme, un nouveau souffle pour la minorité.

Au cours des dix dernières années (2002-2012), on assiste à un va et vient incessant depuis l'autre côté de l'Égée. Déjà au début des années 2000, les étudiants grecs intéressés par les universités turques ou des simples séjours linguistiques forment un groupe doté d'une certaine visibilité²⁶. Les enseignants-chercheurs originaires de Grèce qui dispensent des cours pour des durées plus ou moins longues dans des établissements privés du supérieur en Turquie se multiplient. Quelques journalistes, peintres ou musiciens ont aussi, dans cet intervalle, traversé l'Égée avec un projet d'installation. Il reste néanmoins difficile d'évaluer avec précision l'ampleur de cette migration intellectuelle et artistique. C'est que les choses demeurent souvent longtemps ambiguës. Combien sont-ils à faire les démarches pour obtenir une carte de séjour ? Combien sont-ils à prendre un contrat de location ou une ligne de téléphone fixe à leur nom ? Combien d'entre eux se manifestent-ils auprès des services publics turcs (sécurité sociale, fisc, gaz, électricité, eau, etc.) en s'intégrant de la sorte dans un cadre de vie quotidienne en Turquie ? En réalité, beaucoup continuent de vivre dans un entre-deux –les distances et les moyens de transport modernes le permettent–, avec un pied à Istanbul, à Imbros, à Izmir ou à Ankara, un autre en Grèce. Ni les autorités consulaires helléniques, ni celles de l'État ou des municipalités ne semblent disposer des données globales sur eux.

Issus, en règle générale, des couches moyennes de la société néo-hellénique, ces demi-immigrés ne font pas partie –du moins directement– des ex-Rum. Pourquoi s'intéressent-ils à la Turquie ? La réponse est assez complexe.

Indépendamment de leur origine sociale et leur niveau d'instruction, les Grecs (de Grèce) nourrissent, dans l'ensemble, des sentiments mêlés à l'égard du pays voisin et de son peuple. À l'aube du XXI^e siècle, le traumatisme de la défaite de 1922 (que l'on désigne

²⁵ À propos des Arabes orthodoxes du Hatay, voir Anastassiadou et Dumont, 2011, 108-117.

²⁶ Anastassiadou et Dumont, 2011, 267-269, fournissent quelques indications sur l'immigration estudiantine.

sous le nom de Katastrofi –catastrophe, désastre– avec un K majuscule) n’est toujours pas surmonté. Il suffit en effet de se rappeler la tempête des réactions qu’a soulevée, en 2007, l’approche froide et distanciée, dans un manuel d’histoire, de l’évacuation de Smyrne par les Grecs en septembre 1922²⁷. Les chrétiens qui, terrifiés, tentaient de rejoindre les bateaux européens et fuir par la mer pour échapper aux armées kémalistes entrées dans la ville y étaient présentés comme « une foule qui se pressait sur les quais ». La vive émotion suscitée en Grèce par ce bout de phrase a bien montré que le processus de cicatrisation n’est pas encore achevé.

Par ailleurs, la Turquie exerce en même temps une attirance forte. C’est sur son sol que se trouvent réunies ce que les Grecs appellent les « patries perdues » (χαμένες πατρίδες), nom qui désigne l’Anatolie et les côtes pontiques définitivement vidées de leurs habitants orthodoxes en 1923. Une grande majorité des citoyens hellènes sont des descendants, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, de ces Rum déracinés entre 1912 et 1925.

Ceci dit, sans refouler ni renier cette mémoire, la nouvelle génération, faite de personnes âgées entre 20 et 30 ans au tournant du XXI^e siècle, semble vouloir rompre avec l’attitude de peur et de rejet face à l’ennemi héréditaire. Beaucoup redécouvrent la Turquie dans un esprit de bienveillance et de curiosité. Ceux qui vont jusqu’à envisager d’y faire leur vie réussissent probablement à parcourir une bonne partie du chemin qui mène à un apaisement sincère et durable.

Artistes et intellectuels sont souvent plus ou moins conscients de cette quête de réconciliation que leur démarche sous-entend. Mais ils ne s’embarquent pas dans l’expérience turque par pur idéalisme. Les opportunités économiques d’un marché du travail beaucoup plus riche et large que celui de Grèce aident à concrétiser les choses. Avec ses quelque 15 000 000 habitants, Istanbul, où la plupart d’entre eux élisent domicile, est la plus grande ville de la région, ouverte sur le monde et dotée, depuis le début des années 1990, d’un dynamisme croissant.

La présence des Grecs de Grèce dans le milieu des affaires semble moins difficile à cerner. En 2010, les investissements d’origine hellénique dépassaient les 6,5 milliards de dollars²⁸. Selon certains observateurs, de 2004 à 2010, la Grèce comptait parmi les cinq premiers investisseurs étrangers en Turquie. Plus de 35 grandes entreprises, dont

²⁷ En 2003, l’Institut pédagogique a lancé un appel d’offres pour renouveler le manuel d’histoire de la dernière classe du primaire (enfants de 11 ans). Le gouvernement de l’époque était un gouvernement socialiste et la période marquée, depuis 1999, par le rapprochement gréco-turc. L’équipe choisie pour s’occuper de cette mission a rendu son travail courant 2005. Le nouveau manuel, muni de l’imprimatur de l’Institut pédagogique, a été diffusé dans les écoles pour la rentrée de l’année 2006-2007. Entre-temps, le pouvoir en Grèce a été confié à un gouvernement conservateur. En janvier 2007, les premières réactions apparaissent dans la presse. Bientôt les protestations se généralisent. Il serait trop long d’énumérer ici toutes les omissions et les fautes attribuées aux auteurs. Plus que les erreurs factuelles, c’était le ton dépassionné de l’ouvrage qui a mis le feu aux poudres. Le manuel a été retiré et interdit de distribution en septembre 2007.

²⁸ Leonidas Stergiou, « Έντονη η παρουσία των ελληνικών επιχειρήσεων », *Kathimerini*, 17.01.2010 ; Dimitris Harontakis, « Στα 6,5 δις ευρώ οι ελληνικές επενδύσεις στην Τουρκία. Στροφή στη γειτονική χώρα με δραστηριοποίηση περίπου 450 ελληνικών επιχειρήσεων », *To Vima*, 20.06.2011.

certaines cotées en bourse, sont actives dans le marché turc. Le secteur bancaire en particulier, largement remanié après la crise monétaire de 2001²⁹, a été marqué par une opération d'une envergure exceptionnelle. Il s'agit de l'achat, en deux étapes, en 2006 et 2007, de la Finansbank dans son intégralité par la Banque nationale de Grèce (Εθνική Τράπεζα της Ελλάδος). La presse, notamment écrite, a consacré beaucoup de place à cet événement. Toutefois, le domaine de la banque a enregistré plusieurs autres actions similaires, mais de moindre ampleur. Au total, quelque 2000 hommes d'affaires Hellènes ont des rapports et des activités économiques en Turquie.

Reste à souligner que les investissements financiers, les joint-ventures (nombreuses, en particulier dans le tourisme), les échanges commerciaux s'accompagnent d'un transfert de capitaux, mais ne se traduisent pas forcément par un mouvement d'hommes. Qu'ils soient Grecs ou Turcs, les individus qui animent cette activité économique changent rarement de lieu d'habitation. En d'autres termes, si la densité des relations économiques entre les deux pays et la multiplication des projets de coopération peuvent éventuellement créer les conditions favorables à une certaine immigration, elles sont insuffisantes pour remédier au grave problème démographique auquel se trouve confrontée la minorité grecque de Turquie.

Depuis que la Grèce est plongée dans une des crises économiques les plus sévères de son histoire récente (2010), l'émigration réapparaît, à un nombre croissant de ses habitants, comme une des solutions possibles pour s'en sortir. Une solution qui a, en tout cas, fait ses preuves. Dans ce nouveau contexte, la question qui se pose est de savoir si une partie des vagues migratoires en préparation est susceptible ou non de se diriger vers la Turquie, qui, avec un taux de croissance de plus de 8 % (2010), joue dans la cour des pays convoités en matière de développement. Combien sont-ils qui préféreront la Turquie voisine et familière à l'Australie, l'Amérique, l'Europe occidentale ? Combien sont-ils déjà sur place, en train d'essayer de construire une nouvelle vie ? Cette question, qui trotte dans toutes les têtes, révèle davantage un fantasme qu'elle n'exprime une réalité.

En effet, personne, parmi les Grecs d'Istanbul au moins, n'ignore que leur communauté, forte de 160 000 âmes au début du XXe siècle³⁰, s'était constituée essentiellement d'immigrés orthodoxes originaires de diverses provinces de l'Empire et installés sur les rives du Bosphore dans le sillage de l'ouverture du marché ottoman à l'économie mondiale (années 1840 et suivantes)³¹. Et si ce même scénario se répétait aujourd'hui ? Si l'immigration s'avérait à nouveau pourvoyeuse de souffle pour cette population agonisante ?

Pour l'heure, de manière épisodique, ça et là, tel ou tel membre de la minorité entend parler ou a même un contact direct avec des personnes venues de Grèce à la recherche

²⁹ À propos de la crise monétaire turque de 2001, cf. Semih Vaner, *Turquie: chronique d'une crise – septembre 2001*, <http://www.ceri-sciences-po.org>

³⁰ Selon le recensement ottoman de 1906/1907. Cf. Behar, 1996.

³¹ Pour un excellent aperçu de la population grecque immigrée à Istanbul, cf. Paspatis, 1862.

d'un emploi. La Toile procure aussi des informations –toujours fragmentaires !– sur ces Hellènes désireux de s'établir à Istanbul –que l'on désigne désormais sous le nom de Néopolites (Nouveaux Istanbulites), porteur de grands espoirs. L'impression générale est que le nombre de ceux-ci est en augmentation constante.

S'il ne bénéficie d'aucun encadrement, un étranger peut rencontrer des difficultés pratiques lors de son installation en Turquie. Outre les formalités liées à la carte de séjour et au permis de travail, il peut notamment avoir besoin, pour une multitude de questions de la vie courante, de s'appuyer sur un citoyen turc qui le représenterait comme garant.

La minorité grecque de Turquie dispose de moyens humains et matériels suffisants pour assurer un tel accompagnement. Comptant sur des nouveaux venus pour combler le gouffre démographique, elle encourage fortement ce processus. Dans cet objectif, elle a annoncé, le 14 mars 2012, la création d'un bureau d'information et de soutien au service de ceux qui parmi les Grecs (Hellènes mais aussi ex-Rum) de Grèce ou d'ailleurs cherchent un emploi à Istanbul³²³². Dans le même esprit, le 27 mars 2012, l'association Rumvader (*Rum Vakıfları Derneği*, Association des Fondations grecques), structure de création récente (2011) et dotée encore d'un excédent d'enthousiasme et de dynamisme, a organisé un cocktail de connaissance avec les Grecs de Grèce nouvellement installés dans l'ancienne capitale de Byzance. Environ cent cinquante personnes ont répondu à l'invitation. Selon les estimations de la même association, le nombre total des Néopolites oscillait, au printemps 2012, entre 400 et 500 individus.

Aux yeux de ceux qui se battent pour la survie de la présence grecque en Turquie, la question démographique est, à n'en pas douter, fondamentale. Douleuruse aussi. En effet, face à une communauté désormais résiduelle se dresse un vaste parc immobilier, constitué autant de biens de rapports que de bâtiments destinés à un usage collectif (églises, écoles, hôpital...). Un inventaire rapide effectué au début des années 2000 aurait atteint le nombre de 4 000 biens immeubles, mais serait, vraisemblablement, incomplet. C'est dire que les infrastructures existent et sont en grande partie prêtes pour accueillir les gens, si ceux-ci venaient...

Outre la promesse d'un maintien de la présence grecque sur les rives du Bosphore, le rebond démographique accorderait aussi un sursis supplémentaire à ce patrimoine substantiel. Même si personne ne l'avoue ouvertement, la crainte qu'il n'y ait, à moyen terme, un transfert de propriété *de facto* est là, latente mais bien réelle. L'État turc et l'Église sont théoriquement les mieux placés pour assurer la continuité. Le premier prépare déjà le terrain de cette succession, pensent d'aucuns, notamment à travers la dernière loi sur les fondations pieuses des minorités (5737/2008), suffisamment libérale pour autoriser les transmissions des droits. Quant à la seconde, représentée par le Patriarcat œcuménique, elle ne jouit, pour l'instant, d'aucune reconnaissance juridique en Turquie et est donc privée de cette capacité contractuelle qui lui permettrait d'inscrire

³² Yorgo Demir, "İş arayan Yunanlılar için büro kurmayı düşünüyoruz", *Agos*, 08.03.2012 ; cf. aussi http://www.rumvader.org/Page/482/86/véα_υπηρεσία_ενημέρωσης_και_υποστήριξης.html

certaines des biens communautaires à son nom. La question qui angoisse plus d'un dirigeant minoritaire est de savoir quel sera, d'ici deux générations, dans soixante ans, en particulier le sort des 96 églises et des 17 cimetières. À qui appartiendront ces lieux dépositaires d'une mémoire pluriséculaire, s'il n'y a pas, entre-temps, redressement démographique ? Dans l'histoire récente de la région, ce ne serait pas la première fois que l'extinction d'une population conduirait à un changement de propriétaire.

Bibliographie

- Akar Rıdvan & Demir Hülya, 1994, *İstanbul'un Son Sürgünleri. 1964'te Rumların Sınırdışı Edilmesi*, İstanbul, İletişim.
- Akgönül Samim, 2005, *Les Grecs de Turquie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant et Paris, l'Harmattan.
- Aktar Ayhan, 2000, *Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları*, İstanbul, İletişim.
- Alexandris Alexis, 1983, *The Greek Minority of Istanbul and Greek-Turkish Relations, 1918-1974*, Athens, Centre for Minor Asia Studies.
- Anastasiadou Méropi, 2012, *Les Grecs d'Istanbul au XIXe siècle. Histoire socioculturelle de la communauté de Péra*, Leiden-Boston, Brill.
- Anastasiadou Méropi et Dumont Paul, 2011, *Les Grecs orthodoxes d'Istanbul et le Patriarcat œcuménique au seuil du XXIe siècle. Une communauté en quête d'avenir*, Paris, Éditions du Cerf.
- Anderson Frank Maloy, 1918 (reprint 2010), *Handbook for the Diplomatic History of Europe : Asia and Africa, 1870-1914*, Washington, 1918 (reprint : Nabu Press, 2010).
- Andrews Peter Alford (ed.), 1989, *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, D^r Ludwig Reichert.
- Babul Elif, 2006, "Claiming a Place through Memories of Belonging : Politics of Recognition on the Island of Imbros", *New Perspectives on Turkey*, n° 34, 47-65.
- Bali Rifat, 1999, *Cumhuriyet Yıllarında Türkiye Yahudileri. Bir Türkleştirme Serüveni (1923- 1945)*, İstanbul, İletişim.
- Behar Cem, 1996, *Osmanlı İmparatorluğu'nun ve Türkiye'nin Nüfusu 1500-1927, Tarihi İstatistikler Dizisi, cilt 2*, Ankara, T.C. Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü.
- Çetin Fethiye, 2002, «Yerli Yabancılar», *Droits des minorités en droit national, supra-national et international (Nations Unies, Conseil de l'Europe et Union Européenne et Traité de Lausanne)*, İstanbul, İstanbul Barosu, 70-81.
- Dündar Fuat, 2011, *İttihat ve Terakki'nin Müslümanları İskan Politikası (1913-1918)*, İstanbul, İletişim Yay.
- Gökçeada Değerleri Sempozyumu, 26-27 Ağustos 2008, Çanakkale, Onsekiz Mart Üniversitesi yay., no 78.
- Gross Andreas, 2008, *Gökçeada (Imvros) et Bozcaada (Tenedos) : préserver le caractère biculturel des deux îles turques comme un modèle de coopération entre la Turquie et la Grèce dans l'intérêt des populations concernées*, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Doc. 11629, 6 juin 2008.

- Güven Dilek, 2005, *Cumhuriyet Dönemi Azınlık Politikaları ve Stratejileri Bağlamında 6-7 Eylül Olayları*, İstanbul, İletişim.
- Hristidis Hristoforos, 2000, *Τα σεπτεμβριανά. Συμβολή στην πρόσφατη ιστορία των ελληνικών κοινοτήτων*, Athènes, Centre d'études sur l'Asie mineure.
- Hristopoulos, Dimitris, 2012, *Ποιος είναι Έλληνας πολίτης; Το καθεστώς ιθαγένειας από την ίδρυση του ελληνικού κράτους ως τις αρχές του 21ου αιώνα*, Athènes, Vivliorama.
- Kural Murat, 2002, « Türk Ekonomisi'nin Türkleştirilmesi », *Tarih ve Toplum*, 37. Okutan Çağatay, 2004, *Tek Parti Döneminde Azınlık Politikaları*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yay.
- Oran Baskın, 2004, *Türkiye'de Azınlıklar. Kavramlar, Teori, Lozan, İç Mevzuat, İctihat, Uygulama*, İstanbul, İletişim.
- Paspatis A. G., 1862, *Υπόμνημα περί του γραικικού νοσοκομείου των επτά πύργων*, Athènes, Imprim. Vilara.
- Pekin, Müfide (ed.), 2005, *Yeniden Kurulan Yaşamlar 1923 – Türk Yunan Zorunlu Nüfus Mübadelesi*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yay.
- Treaty of Peace with Turkey and other Instruments. Signed at Lausanne on July 24, 1923, together with Agreements between Greece and Turkey signed on January 30, 1923, and Subsidiary Documents forming part of the Turkish Peace Settlement*, London, H. M. Stationery Office, 1923, 243 p.
- Tsitselikis, Konstantinos (ed.), 2006, *Η ελληνοτουρκική ανταλλαγή πληθυσμών. Πτυχές μιας εθνικής σύγκρουσης*, Athènes, Kritiki.
- Vogli, Elpidia, 2007, «Έλληνες το γένος». *Η ιθαγένεια και η ταυτότητα στο εθνικό κράτος των Ελλήνων (1821-1844)*, Herakleion, Presses universitaires de Crète.
- Vryonis Speros, 2005, *The Mechanism of Catastrophe. The Turkish Pogrom of September 6-7, 1955, and the Destruction of the Greek Community of Istanbul*, New York, Greek-works.com.
- Η αποδημία των Ιμβρίων κατά τον εικοστό αιώνα και οι παροικίες τους*, 1990, Actes de colloque, Thessalonique, Εταιρία Μελέτης Ίμβρου και Τενέδου.